



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

**COMMUNE DE SISTERON
ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**DMSF-2023-09-19
DECISION DU MAIRE**

**AVENANT N° 3
A LA CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LOCAUX
COMMUNAUX**

**Association MA MAM A MOI
9 AVENUE DU LAC
04200 SISTERON**

Le Maire de la Commune de SISTERON

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la convention de mise à disposition de locaux communaux du 26 septembre 2014 conclue avec l'association **MA MAM A MOI**.

CONSIDERANT que l'association **MA MAM A MOI** représentée par sa Présidente en exercice, siège 9 Avenue du Lac 04200 SISTERON, souhaite la reconduction de la convention de mise à disposition des locaux.

DECIDE

**DE MODIFIER DANS L'ARTICLE 2 LA NOTION DE DUREE DE LA CONVENTION
COMME SUIT :**

ARTICLE 1 : DUREE -

« La présente convention, précaire et révocable, est consentie pour une **durée du TROIS (3) ans** à compter du 14-09-2023.

Elle sera renouvelée, par **reconduction expresse, par période de TROIS (3) ans**.

Aucune autre modification n'est apportée à l'article 2 et à la convention ci-dessus énoncée. »

ARTICLE 2 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, et l'Association MA MAM A MOI.

Fait à SISTERON, le 06-10-2023

Le Maire.



Mairie de Sisteron - BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
Téléphone : 04.92.61.00.37 Courriel : mairie@sisteron.fr

Mis en ligne le 06/10/2023 à 10h04

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2023

Application agréée E-legalise.com

99_RU-004-210402095-20231006-2023_09_19D